



Association Syndicale Autorisée du "Bois de Cise"

PROCES VERBAL DU RESULTAT DES VOTES

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 juillet 2025

DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU BOIS DE CISE.

Le 20 juillet 2025 à 9 heures 30, les membres de l'Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans la salle DAURELY à Ault, sur convocation et sous la présidence de Gilbert Fauquembergue, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts.

Etaient présents, Monsieur Nicquet, Adjoint au Maire de la ville d'Ault, et Monsieur Clément Duchaussois secrétaire-comptable de l'ASA.

A 9h30 heures le nombre de voix représentées étaient de 398 pour 78 propriétaires présents ou représentés, constatant que le quorum n'est pas atteint, le président décide de reprogrammer l'Assemblée générale à 10 heures 30 cette même journée.

.A 10 heures 30 l'assemblée générale est ouverte et l'ordre du jour est soumis aux votes après les détails

fournis par les intervenants.

1-rapport financier

2-rapport moral

3-élections des syndics

Après dépouillement du scrutin le résultat des votes

Objet du vote	favorable	défavorable
Rapport financier	292	45
Rapport moral	293	60
Election des syndics		
M. Arnaud Leribault (lorelys)		320
Mme Mathilde Mouchel (le tourbillon)		249
Mme Annie-Claire Kums (Bacarat)		228
M. Christophe Vallet (la baltique)		108
M. Cédric Ardouin (la privardière)		108
Nombre d'inscrits		960 points
Suffrages exprimés / Nuls		398/3

En conséquence sont élus syndics, M. Arnaud Leribault, Mme Mathilde Mouchel et Mme Annie Claire Kums.

AULT LE 20 juillet 2025

Le Président de l'ASA

Gilbert Fauquembergue

Destinataires ; Les propriétaires, Mme la Sous-Préfète, M. le Maire d'Ault, M. le Maire de St Quentin La motte, M. le Trésorier public, M. le comptable public, et affichage sur les panneaux ASA

Mairie d'AULT - 80460 AULT
(Arrêté Préfectoral du 5 Janvier 2012)